

Retour vI, apres mission en camion

Par pat de brest, le 21/02/2010 à 16:15

Bonjour,

voila je travaille dans une sociétée de transport frigorifique , et cette semaine en chargement de retour j'avais deux client à faire , donc j'ai commencer ma journée à 20h00 et fini le lendemain matin à 09h30 ce qui fait une amplitude de 13h30 je me suis en coupure donc à 09h30 et à peine deux heures après un autre chauffeur de la sociétée ou je travaille est venu me reveillé pour prendre possession du camion pour faire une autre mission , suite à ce réveille pénible (bah oui mème pas deux heures de sommeil!) j'ai rassembler mes affaires et pris la voiture de sociétée avec laquelle le chauffeur m'a rejoind pour me remplacer , le voyage de retours vers l' entreprise à durée une heure et demi , question :

est-ce légale?

en cas d'accident comment ça se passe?

déja au niveaux de l'amplitude :13h30 +2h de coupures+1h30 de trajet en voiture: en tous 17h00

si je me fait arreter je risque quoi?

et le donneur d'ordre de l'entreprise risque t'il quelque chose?

merci de me répondre vus que c'est de plus en plus fréquents dans la sociétée ou je travaille